



DELEGATION
POUR
L'UNION EUROPEENNE

Paris, le 12 mars 2009

LE PRESIDENT

Monsieur le Président,

Au cours de sa réunion du 11 mars dernier, la commission des Affaires européennes du Sénat a examiné le document de travail sur l'établissement de profils nutritionnels qui contient le projet préliminaire de règlement qui doit être soumis au Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale.

De l'avis des membres de la commission des Affaires européennes du Sénat, ce texte ne respecte pas le principe de proportionnalité comme le montre la fiche que vous trouverez jointe à cette lettre.

Nous ne manquerons pas d'examiner avec la plus grande attention les réponses que la Commission européenne apportera à ces observations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P.J.

Hubert HAENEL

Monsieur José Manuel BARROSO
Président de la Commission européenne
COMMISSION EUROPÉENNE
200 rue de la Loi
B - 1049 BRUXELLES

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ETABLISSEMENT DE PROFILS NUTRITIONNELS

PROJET PRELIMINAIRE DE REGLEMENT – 13 FEVRIER 2009

Exposé des motifs :

Ce projet ne soulève pas de difficulté au regard du principe de subsidiarité. En revanche, il ne paraît pas conforme au principe de proportionnalité.

Fixer un seuil général pour les acides gras saturés (AGS) ne tient pas compte des progrès des connaissances, qui suggèrent qu'il faut vraisemblablement ne pas traiter de la même manière tous les AGS. Cette approche paraît d'autant plus inadaptée que l'effet sur la santé ne dépend pas de la dose par produit, mais de la quantité absorbée par le consommateur.

Les seuils prévus, qui seraient calculés par produit et non par matière sèche, disqualifieraient un grand nombre de fromages. Alors que ceux-ci présentent souvent une grande richesse nutritionnelle, il serait ainsi impossible de la mettre en valeur. Paradoxalement, l'apport naturel en calcium des fromages ne pourrait être souligné par une publicité, alors que ce serait possible pour un soda allégé en sucre et enrichi en calcium. On doit au demeurant observer que le lien entre la consommation de fromage et le surpoids ou les affections cardiaques n'est nullement établi. En effet, au sein de l'Union, deux des trois pays qui ont la plus forte consommation de fromage ont aussi la plus faible proportion de personnes en surpoids ou affectées de maladies coronariennes (France, Italie), tandis que les trois pays qui ont la plus forte proportion de personnes en surpoids ont aussi la plus faible consommation de fromage par habitant (Royaume-Uni, Espagne, Portugal).

Observations :

La commission des Affaires européennes constate que ce texte imposerait des contraintes excessives et mal adaptées à l'objectif poursuivi. Elle estime en conséquence qu'il ne respecte pas le principe de proportionnalité.